

Élections législatives : nous avons besoin de vous



La ville recherche des scrutateurs pour effectuer le dépouillement à l'issue des scrutins des 30 juin et 7 juillet 2024.

Faites-vous connaître au 02 41 79 74 60.

Quel est le rôle du scrutateur ?

La mission du scrutateur consiste à veiller au bon déroulement d'un scrutin et au dépouillement des bulletins de vote (voir schéma). Il prend place autour d'une des tables de dépouillement et il est en charge d'une tâche bien précise. Autour de cette table, quatre scrutateurs se partagent le travail : le premier sort le bulletin de l'enveloppe, le deuxième lit à haute voix le nom du candidat figurant sur le bulletin, le troisième et le quatrième remplissent la feuille d'émargement.

Qui peut être scrutateur ?

Le scrutateur doit être inscrit sur les listes électorales de la commune.